## COMMUNE DE BRICQUEVILLE-LA-BLOUETTE

## **DELIBERATION N° DEL2024/11/21-06** Du conseil municipal du 21 novembre 2024

Date de convocation: 15 novembre 2024

Date d'affichage de la liste des délibérations : 28 novembre 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le 21 novembre à 20 heures, le Conseil municipal de Bricqueville la Blouette légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance ordinaire sous la présidence de Monsieur Rodolphe JARDIN, Maire.

JARDIN, Maire.

Accusé de réception en préfecture
050-215000845-20241128-DEL20241121-06-DE
Date de télétransmission : 28/11/2024

Etaient Présents : Messieurs JARDIN Rodolphe, AUBIN Luc, CHATELLIER

Julien, COULLARD Amaud, DEROUET Richard, ÉDINE Pierre, FANFANI Antoine, Mesdames LECONTE Marie-France, LERAUX Muriel, ROUCHERE Anne-Marie, YBERT Sandra, MALERBA Lydie.

Formant la majorité des membres en exercice

Absent(s) excusé(s): Madame FORNERET Sarah qui donne pouvoir à Madame ROUCHERE Anne-Marie, Madame GALMEL Isabelle qui donne pouvoir à Madame LERAUX Muriel, Madame JOUANNE Lydie qui donne pouvoir à Monsieur JARDIN Rodolphe

Absent(s): non excusés: 0

## Nombre de conseillers:

En exercice: 15 Présents: 12 Absents: 3 Procurations: 3 Votants: 15

Madame LECONTE Marie-France a été élu secrétaire, conformément à l'article L.2121.6 du Code Général des Collectivités Territoriales.

## VOTE DES TARIFS DE LOCATION DE LA SALLE DES FÊTES

Monsieur le Maire indique qu'il est nécessaire d'actualiser les tarifs de location de la salle des fêtes Lucienne Lelievre.

Après en avoir débattu et à l'unanimité des votants, le conseil municipal fixe les tarifs suivants à compter du 1er décembre 2024 pour les nouveaux contrats de location :

	Week-end	Journée/soirée en semaine
Habitants Commune	200 €	50 €
Habitants Hors Commune	350 €	100 €
Chauffage (1 <sup>er</sup> octobre au 31 mars)	55 €	20 €
Location des couverts	1€	
Flûte à champagne (Longue et plate)	0.10 €	
Vidéo projection (sono, vidéo projecteur et écran)	50 €	

Pour les habitants de la commune, la petite salle est mise à disposition pour les inhumations sans accès à la cuisine. Si les habitants ont besoin de la cuisine et toilettes alors, un forfait de 50,00 € leur sera facturé.

A la location de la salle des fêtes, seront demandés des chèques libellés à l'ordre du Trésor Public et correspondant :

- 1. à une caution de 500,00 € restituée si aucun dégât n'a été constaté.
- 2. à une caution de 1000,00 € pour le vidéo projecteur, l'écran, la sono et le micro, restituée si aucun dégât n'a été constaté.

En cas de manquant ou de casse, une facturation spécifique sera affectée selon le type de vaisselle ou d'accessoire concerné :

Vaisselle ou accessoires	Туре	Prix en euro
Assiettes	Plates	2.60
	Creuses	2.60
	Desserts	Accuse de reception en prefecture 050-215000 46 2 241128-DEL2024 121- Date de téréfransmission : 28/11/2024
Couverts	Fourchettes	Date de récipit préfecture : 28/11/2024
	Fourchettes à poisson	1.10
	Cuillères à potage	1.10
	Cuillères à café	1.10
	Couteaux	1.10
	Couteaux à poisson	1.10
	Louches	5.00
	Pelles à tarte	5.00
Accessoires	Plats « plats »	5.60
	Plats creux	5.60
	Plats gastro	20.00
	Saladiers en verre	5.60
	Saladiers en inox	5.60
	Carafes en verre	5.60
	Pots à café en inox	5.60
	Tasses à café	2.70
	Sous-tasses	2.70
	Corbeilles à pain	5.60
	Plateaux	2.50
Verrerie	Flûte à champagne longues	2.10
	Flûte à champagne plates	2.10
	Ballon 19 cl	2.10
	Ballon 15 cl	2.10
Equipement divers	Balai	20.00
	Pelle	10.00
	Seau + toile	150.00 sur facture
	L'allume gaz	10.00

Un forfait ménage de 75 € pourra être facturé en cas de restitution des locaux non nettoyés.

Cette délibération annule et remplace les délibérations :

- N° 2023/12/07-01
- N° 17092020/037
- N° 2023/07/05-09
- N° 2023/05/04-02

La secrétaire de séance

Marie-France LECONTE

Rodolphe JARDIN

Le Maire

12-

Ainsi délibéré en séance les jours, mois et an ci-dessus désignés. Acte rendu exécutoire après transmission à la Sous-Préfecture le Publication sur le cite internet le 200 MOV 2021

Publication sur le site internet le 2 8 NOV. 2024

2 8 NOV. 2024